Niveau(x) d'enseignement: ! Numéro EDUQ : 8270268
Centre d'intérêt: 66

Québec (Province) Conseil des affaires sociales et de la famille.

Avis et recommandations du CASF sur l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire au Québec. -- Québec : Conseil des affaires sociales et de la famille, 1981.
25 p. ; 24 cm. -- (Etudes + avis / Conseil des affaires sociales et de la famille du Québec)

Titre de la couv.: L'alimentation à l'école. Notes bibliographiques au bas des p.

ISBN 2-550-01720-X

Cote Dewey: 371.716'09714/03a Cote LC: LB/3479/.C38

Descripteur(s): *Alimentation *Milieu scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Présentation par le Conseil des affaires sociales et de la famille d'une étude sur la situation en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire. La première partie du document constitue un rapide état de la question en quatre points: aperçu de l'état nutritionnel et des comportements alimentaires des jeunes d'âge scolaire; situation de l'alimentation en milieu scolaire (exemple du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal); points saillants de quelques études sur la question; rôle des divers intervenants dans le domaine (ministères de l'Education, des Affaires sociales et de l'Agriculture, commissions scolaires, Fédération des producteurs de lait du Québec).

La seconde partie, "Conclusions et recommandations", souligne l'importance de l'élaboration d'une politique concertée en matière de nutrition en milieu scolaire. Des recommandations sont formulées à cet effet; elles concernent l'éducation à la nutrition, la formation des enseignants, l'information aux parents, les services alimentaires et leur financement, enfin les besoins d'information et de recherche.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

ÉTUDES & AVIS

L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE

Gouvernement du Québec
Conseil des
Affaires sociales
et de la Famille

E D U Q 8270288

Avis et recommandations du CASF **sur l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire au Québec**

ISBN 2-550-01720-X
Dépôt Légal - 2e trimestre 1981
Bibliothèque Nationale du Québec

Québec, le 29 janvier 1981

Monsieur Denis Lazure
Ministre des Affaires sociales
Édifice Joffre — 15e étage
1075, chemin Ste-Foy
Québec, Québec
G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Le Conseil des Affaires sociales et de la Famille a approuvé à sa séance des 20 et 21 janvier 1981 le texte d'un avis sur la nutrition et l'alimentation en milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire au Québec, qu'il m'est agréable de vous transmettre.

Ce document est le résultat du travail effectué particulièrement par le comité spécial sur la nutrition, dont la majorité des membres avait des expériences académiques et professionnelles variées, mais très pertinentes au secteur étudié.

Ce sujet revêt une grande importance aux yeux du Conseil. Nous sommes très conscients que les principales recommandations que ce dossier comporte exigeront beaucoup d'efforts de la part du ministre des Affaires sociales puisqu'il s'agit d'intervenir dans un domaine où plusieurs ministères sont impliquées et où, également, l'entreprise, les producteurs et le réseau des commissions scolaires sont touchés au premier plan.

Le Conseil a donc insisté pour que le ministère des Affaires sociales prenne, comme c'est son rôle, le leadership d'une opération devant conduire à l'élaboration d'une politique de l'alimentation et de la nutrition en milieu scolaire et à son opérationalisation. Le Conseil n'a pas voulu étayer de façon exhaustive tous les rouages administratifs et politiques que commande l'élaboration d'une telle politique. Aussi, nous sommes-nous limités à fournir, à titre indicatif, les intervenants possibles, tout en invitant le ministère des Affaires sociales à en assurer la concertation et la coordination.

Veuillez croire, monsieur le Ministre, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La présidente

Madeleine Blanchet

Table des matières

Avant-propos 3

PARTIE I: L'alimentation et la nutrition en milieu scolaire au Québec: un état de la question 5

1.0 Aperçu sommaire de l'état nutritionnel et des comportements alimentaires des enfants et adolescents d'âge scolaire .. 5

1.1 L'état nutritionnel 5

1.2 Les comportements alimentaires 6

2.0 La situation de l'alimentation en milieu scolaire 6

2.1 Quelques données sur la clientèle scolaire 7

2.2 Observations relatives aux services alimentaires dans les écoles, notamment au niveau secondaire 7

2.3 La politique alimentaire du conseil scolaire de l'île Montréal 8

2.3.1 Les modes d'intervention privilégiée par le CSIM 9

2.3.2 Évaluation du programme par le CSIM 10

3.0 Points saillants de quelques études sur la question de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire 10

3.1 Sur la question de la nutrition en milieux scolaires désignés en zones défavorisées 11

3.2 Sur la question des services alimentaires au secondaire . 12

3.3 Sur la question des services alimentaires au collégial 13

4.0 Les intervenants sur la question de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire 14

4.1 Le ministère de l'Éducation (MEQ) 14

4.2 Le ministère des Affaires sociales (MAS) 15

4.3 Le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPA) 16

4.4 Les commissions scolaires . 17

4.5 La Fédération des producteurs de lait du Québec 17

PARTIE II: Conclusions et recommandations du CASF .....

1.0 Les conclusions 19

1.1 Les raisons d'être d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire 19

1.2 Les voies d'intervention 19

1.2.1 Quelques préalables 20

1.2.2 Quelques voies d'intervention 20

2.0 Les recommandations 21

2.1 L'établissement d'une politique 21

2.2 L'éducation à la nutrition ... 22

2.3 La formation des enseignants 22

2.4 L'information aux parents ... 23

2.5 Les services alimentaires ... 23

2.6 Le financement des services alimentaires 24

2.7 Les besoins d'information et de recherche 25

Avis et recommandations du CASF sur l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire au Québec

Remerciements

Au cours de l'année 1977, le CASF recevait du Ministre des Affaires sociales le mandat de constituer un Comité spécial sur la question de la nutrition. Répondant à ce mandat, le CASF a fait appel, pour la formation de ce comité, à un certain nombre de personnes spécialisées dans le domaine et représentant à la fois les groupes d'intérêt. Depuis, ce Comité spécial sur la nutrition a produit un certain nombre d'avis pertinents.

Le présent avis sur la question de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire est le fruit d'une participation soutenue de la part des membres de ce Comité et de leur volonté à voir naître au Québec une politique d'ensemble en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire.

Le CASF tient à formuler ses remerciements à chacun des membres de ce Comité pour la collaboration qu'ils ont manifestée tout au cours de leurs travaux.

Monsieur Jean-Guy Boileau
Madame Pauline Cournoyer
Madame Alice Daigle
Madame Nicole David
Madame Nicole Dumas
Madame Jocelyne Gauvin
Madame Ghyslaine Gervais
Madame Diane Grenier
Madame Diane Harvey
Monsieur Bruno Landry
Monsieur Jacques Lizée
Monsieur Guy MacDonald
Madame Hélène Way
Madame Nicole Lemay,
agent de recherche

Avant-propos

L'importance d'une saine alimentation, notamment en période de croissance, ainsi que la relation existant entre l'état de santé des individus et leurs comportements alimentaires ne sont plus à démontrer. L'amélioration de la santé des Québécois, qui constitue l'orientation majeure et l'objectif général de la politique québécoise en matière de nutrition, est déterminée principalement par l'acquisition et la pratique de saines habitudes alimentaires; d'où la nécessité de l'apprentissage de saines habitudes alimentaires, lequel sera d'autant facilité s'il est fait dès le plus jeune âge. À cet égard, l'école constitue un lieu propice à la formation des individus en matière d'alimentation et de nutrition.

Pour réaliser les objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition, le ministère des Affaires sociales met au point des programmes de santé et de services sociaux dans lesquels doivent figurer des éléments de nutrition et de saine alimentation. Tel que mentionné dans le document du ministère, ces programmes sont abordés sous l'angle de groupes-cibles dont celui des enfants et des adolescents d'âge scolaire (1).

L'importance de l'établissement de programmes éducatifs en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire ne fait plus de doute. Dans plusieurs pays, la nutrition fait l'objet de tels programmes. Au Canada et au Québec ont cours et ont eu cours certaines expériences à ce sujet. Cependant, ces expériences, reposant pour la plupart sur une base de collaboration volontaire ou des commissions scolaires, ou des enseignants, ou des personnels spécialisés dans le domaine, n'ont pu donner lieu à l'élaboration d'une politique d'ensemble en regard de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire, sauf un cas d'exception: celui du Conseil scolaire de l'île de Montréal où une politique en matière d'alimentation en milieu scolaire a été implantée il y a quelques années dans chacune de ses commissions scolaires.

Un nombre appréciable d'études souligne le rôle prépondérant des habitudes de vie dans le déclenchement et l'évolution des maladies actuelles. D'ailleurs, le ministère des Affaires sociales estime à au moins 200 000 000 $ annuellement les frais hospitaliers et médicaux découlant des maladies liées à notre mode d'alimentation (2).

Une étude récente relative aux comportements et perceptions des Québécois en matière d'alimentation démontre que la majorité (94%) des personnes interrogées sont d'avis que l'éducation à la nutrition en milieu scolaire est un type d'intervention dont la nécessité est reconnue. De plus, la population interrogée est favorable à 71% à ce que des interventions de nature coercitive soient privilégiées comme celles d'interdire la vente d'aliments à calories vides dans les machines distributrices et les casse-croûte des écoles (3). Les auteurs d'une étude récente relative aux comportements et attitudes des adolescents en regard de la prévention dégagent deux impressions des corrélations étudiées entre les comportements et attitudes des adolescents.

(1) Ministère des Affaires sociales du Québec, *Une politique québécoise en matière de nutrition au Québec*, mai 1977, p. 47.

(2) Gouvernement du Québec, *La politique québécoise du développement culturel*, volume 2, 1978, P. 175.

(3) Charron, M.-F., Madeleine Blanchet *Enquête sur les comportements et les perceptions des Québécois en matière d'alimentation*, Médecine et Nutrition, Tome XVI, 1980, p. 115.

La première est qu'il reste beaucoup de travail à faire auprès des jeunes du niveau secondaire pour leur faire prendre conscience des divers champs de prévention et de leurs interrelations. La deuxième est qu'il semble important de commencer tôt le processus éducatif en regard de la prévention dans le domaine de la santé, soit dès le début du secondaire, soit dès la fin du primaire, étant donné l'influence de l'âge sur l'acquisition des habitudes et comportements (1).

Les incidences d'une bonne alimentation sur la santé sont certaines. L'importance de l'établissement d'un programme éducatif en matière de nutrition et de la pratique des services alimentaires en milieu scolaire conforme aux critères d'une saine alimentation n'est plus à remettre en question. Autant de facteurs qui incitent à considérer comme une priorité la modification des comportements alimentaires des Québécois en privilégiant comme groupe-cible d'intérêt les enfants et les adolescents dont l'âge et le lieu de formation, l'école, constituent des atouts majeurs à l'apprentissage de saines habitudes alimentaires.

(1) Saucier, Jean-François, Mireille Steinberg, *Adolescents et prévention*, Rapport préliminaire, Département de psychiatrie à l'Université de Montréal et le Centre de recherche pédiatrique à l'Hôpital Sainte-Justine, Montréal, mars 1979, p. 92.

PARTIE I: L'alimentation et la nutrition en milieu scolaire au Québec: un état de la question

1.0 Aperçu sommaire de l'état nutritionnel et des comportements alimentaires des enfants et adolescents d'âge scolaire

1.1 L'état nutritionnel

Comme le révélait l'enquête Nutrition-Canada (1), l'état nutritionnel des Québécois ne se distingue pas particulièrement de celui de l'ensemble des Canadiens. Toutefois, chez les groupes d'enfants et adolescents, entre autres, on remarque des déficiences par rapport à certaines catégories de nutriments.

Selon des informations et des références puisées dans le document du MAS sur la politique québécoise en matière de nutrition et qui s'appuient particulièrement sur les rapports de Nutrition-Canada, le Québec se signale au plan des risques de carences par des apports marginaux en deux des principaux nutriments: le calcium et la vitamine D. Cette situation est particulièrement remarquable chez les adolescentes alors que chez les adolescents, on remarque un apport insuffisant en vitamine D. Ainsi, à partir d'extrapolations, on dénombre au Québec 500 000 enfants et adolescents dont l'apport alimentaire en calcium est insuffisant par rapport aux standards canadiens de nutrition. En général, chez tous les Québécois, on remarque une quantité insuffisante d'acide folique dans le sang, entre autres chez les adolescents. On remarque aussi des déficiences en fer très nettes chez les adolescentes et de faibles réserves chez les jeunes enfants âgés d'un à quatre ans.

De façon générale chez l'ensemble de la population, l'apport en calories est trop élevé; en effet, notre consommation dépasse nos besoins. Cette situation est notable chez les enfants âgés d'un à neuf ans. Par ailleurs, chez les adolescentes, l'apport calorique nécessaire à l'organisme serait marginal, voire même à la limite de la normale. Aussi, l'apport en protéines dépasse ce qui est requis à l'équilibre nutritionnel. Les enfants et adolescents d'âge scolaire, entre autres, ont une consommation de protéines deux fois supérieure aux standards de nutrition. Sans qu'il soit démontré que l'ingestion d'un excès de protéines soit par le fait même dommageable à la santé, il en résulte, par ailleurs, un apport considérable en matières grasses; en effet, les principales sources de protéines sont les protéines animales lesquelles s'accompagnent d'importantes quantités de matières grasses.

On ne peut nier le rôle de l'alimentation sur la santé. En effet, plusieurs maladies, sans découler catégoriquement des comportements alimentaires des individus, ont quand même un rapport étroit avec leur alimentation. Parmi toutes les maladies liées à l'alimentation, les maladies dentaires seraient les plus répandues. Une enquête faite auprès d'une population d'enfants de Montréal démontre que chez les enfants de 6 à 13 ans l'indice CAO (dents cariées, dents absentes, dents obturées) est parmi le plus élevé au monde. L'hygiène buccale de cette population est

(1) Ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, *Nutrition-Canada*, comptes rendus des études menées au Québec, 1975, 172 p.

considérée, dans ces rapports d'études, comme étant bien inférieure à celle des populations enfantines de la Colombie Britannique et de l'Ontario (1). Selon des statistiques récentes (2), il appert que près du tiers des Québécois âgés de 19 ans et plus n'ont plus leurs dents naturelles, soit plus du double des Ontariens dans la même situation. En dépit de certaines mesures palliatives visant à favoriser un meilleur état dentaire, telles les soins dentaires gratuits, les suppléments de fluorure, il semble que la carie dentaire persistera à moins d'opérer un redressement dans l'alimentation des enfants (3). Ce redressement peut s'opérer, entre autres, par la diminution de la consommation de sucre aux repas et surtout entre les repas. Il ne subsiste aucun doute, par ailleurs, quant à l'importance de l'hygiène buccale comme mesure additionnelle et complémentaire au redressement de l'alimentation.

1.2 Les comportements alimentaires

30% des Québécois ne prennent pas le petit déjeuner (4), de ce nombre figurent, entre autres, les adolescentes. D'ailleurs, des études québécoises ont démontré chez ces dernières des insuffisances au niveau de l'apport calorique total.

Une étude mentionnée antérieurement (5) vient ajouter certaines données à celles déjà existantes sur les comportements alimentaires des adolescents. Il ressort, entre autres, de cette étude que les attitudes des adolescents constituent un facteur déterminant de leurs comportements alimentaires. Concernant les comportements alimentaires des adolescents par rapport au petit déjeuner, il appert que moins de 18% d'entre eux mangent des aliments protéinés et un aliment riche en vitamine C. De plus, lorsqu'il y a petit déjeuner, la consommation d'aliments consiste surtout en farineux ou en glucides. Les adolescents consommeraient quotidiennement environ deux à trois aliments pauvres en valeur nutritive et la consommation de tels aliments augmenterait avec l'âge chez les garçons. Au niveau des attitudes, les adolescents sont d'accord en théorie avec les principes de prévention quant à préserver leur santé et ainsi prolonger leur vie, mais semblent moins disposés en pratique à prendre les mesures nécessaires. À cet égard, les filles semblent mieux disposées que les garçons, mais les forces sociales l'emportent souvent sur les intentions et attitudes positives des uns et des autres.

2.0 La situation de l'alimentation en milieu scolaire

Pour décrire la situation de l'alimentation en milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire, nous ne pouvons malheureusement nous appuyer sur des données systématiques. En effet, les organismes concernés par la question de l'alimentation en milieu scolaire, notamment le ministère de l'Éducation, ne sont pas en mesure de fournir de données systématiques qui permettent de tracer un profil clair de la situation relative aux services alimentaires en milieu scolaire. Nous devons donc y aller des témoignages des praticiens, des expériences des professionnels intéressés et impliqués dans le domaine et des études existantes pour étayer le dossier et tirer des conclusions.

(1) Ministère des Affaires sociales du Québec, *op. cit.*, p. 33.

(2) Ministère de la Santé nationale et du bien-être social du Canada, *Nutrition Canada*, Rapport sur l'hygiène dentaire, 1977, p. 77.

(3) Ministère des Affaires sociales du Québec, *op. cit.*, p. 33.

(4) *Ibidem*, p. 24.

(5) Saucier, Jean-François, Mireille Steinberg, *op. cit.*, p. 50.

En ce qui concerne l'éducation en matière de nutrition et d'alimentation et mis à part le projet du Conseil scolaire de l'île de Montréal et quelques expériences éparses et temporaires de certaines écoles ou commissions scolaires, aucune priorité n'est faite à l'égard de la nutrition et de l'alimentation à l'intérieur des activités éducatives et des programmes d'enseignement scolaires.

2.1 Quelques données sur la clientèle scolaire

Aux fins de se donner quelques repères pour la connaissance des champs que nous abordons, c'est-à-dire le monde scolaire des niveaux primaire et secondaire, nous avons retenu quelques statistiques établies par le ministère de l'Éducation.

Au Québec, pour l'année 1979-80, la clientèle scolaire totale des niveaux maternelle, primaire et secondaire du réseau public s'établissait à 1 178 266, chacun de ces niveaux absorbant respectivement 93 693, 555 859 et 528 714 élèves. Quant au réseau privé, la clientèle scolaire, pour la même année et les mêmes niveaux scolaires, s'établissait à 87 029, 67 659 d'entre eux se retrouvant au niveau secondaire (1). D'après les statistiques du ministère de l'Éducation, on remarque depuis quelques années une diminution du nombre des élèves aux niveaux primaire et secondaire (2), phénomène qui trouve son explication dans la forte baisse de la natalité des dernières décennies.

Pour l'année 1978-79, le budget du ministère de l'Éducation représentait 27,5% du budget total du gouvernement québécois et les dépenses du ministère pour le secteur enseignement des niveaux primaire et secondaire représentaient plus de la moitié (56,23%) de l'ensemble de son budget (3).

2.2 Observations relatives aux services alimentaires dans les écoles, notamment au niveau secondaire (4)

Concernant les données relatives aux services alimentaires en milieu scolaire, c'est-à-dire le nombre d'écoles avec cafétérias, l'utilisation des cafétérias, leur fréquentation, leur mode de gestion, etc., les données existantes sont éparses et incomplètes.

D'après les recherches que nous avons effectuées, il semble que les cafétérias sont existantes dans toutes les polyvalentes et dans la majorité des écoles secondaires. Très peu d'écoles primaires en disposent malgré qu'un grand nombre d'entre elles gardent les enfants à dîner à cause de plusieurs facteurs. Entre autres, la politique d'accessibilité à l'éducation du MEQ fait en sorte que 30 à 40% des élèves du niveau primaire, selon des données datant de 1975, se déplacent sur une distance qui les empêche d'aller à la maison pour le dîner; cette proportion exclut les élèves qui, pour d'autres raisons, restent à dîner à l'école. Au niveau secondaire, cette proportion atteignait en 1975-76 de 65 à 70% des élèves (5). Concernant la fréquentation des cafétérias, une étude datant de 1975 indique que 47% des élèves du secondaire fré-

(1) Ministère de l'Éducation du Québec, Service général des communications, *INFORMEC*, vol. 52, décembre 1980, p. 10.

(2) Ministère de l'Éducation du Québec, *Rapport des activités du ministère de l'Éducation, 1978-1979*, p. 230.

(3) *Ibidem*., *p. 244*.

(4) La majorité des données apparaissant dans ce paragraphe ont été puisées dans le document du Conseil supérieur de l'Éducation, *L'alimentation à l'école*, novembre 1977, 15 p.

(5) Communication du Chef de transport scolaire au ministère des Transports, données pour 1975-76, *L'alimentation à l'école*, Conseil supérieur de l'éducation, Québec, novembre 1977, p. 5.

quentent la cafétéria à l'heure du midi (1), la minorité y prendrait un repas complet alors que la majorité y compléterait leur boîte à lunch. De l'avis de certains professionnels de l'enseignement, la proportion des élèves de niveau secondaire fréquentant la cafétéria le midi atteindrait maintenant 85%, certains consommant les aliments offerts à la cafétéria, les autres, les aliments provenant de leur boîte à lunch.

Concernant les aliments à valeur nutritive nulle, un certain nombre de commissions scolaires en empêchent leur vente à l'heure du midi. Cependant, aucun contrôle n'est effectué qui permette de connaître le nombre exact de commissions scolaires et d'écoles qui agissent ainsi. Par ailleurs, certaines commissions scolaires autoriseraient la vente de ces aliments à d'autres moments de la journée et ce, en plus des points de vente existant à l'extérieur des cafétérias et qui échappent au contrôle des gestionnaires des cafétérias.

Concernant le mode de gestion des services alimentaires, la majorité des commissions scolaires confient cette gestion à des concessionnaires et très peu d'entre elles ont à leur emploi des diététistes ou des spécialistes en nutrition. Par ailleurs, les départements de santé communautaire (DSC), qui sont des entités administratives relevant de la juridiction des centres hospitaliers, interviennent dans les écoles de leur territoire sur la question de la nutrition et de l'alimentation; cependant, ils doivent appuyer leur action sur la collaboration volontaire des commissions scolaires et des enseignants et leur intervention se situe aux niveaux de l'information et de la prévention.

La politique du ministère de l'Éducation concernant les services alimentaires au niveau secondaire est de fournir les équipements de base requis pour dispenser ces services. L'entretien du matériel, le fonctionnement des cafétérias, l'achat de fournitures, l'engagement du personnel requis et l'administration ou la gestion des services relèvent de l'entière responsabilité des commissions scolaires. Quant au financement des services alimentaires, c'est la règle de l'autofinancement; c'est-à-dire que les commissions scolaires qui offrent ces services doivent financer les coûts d'opération et de gestion. En conséquence, les coûts établis pour ces services sont fixés non pas seulement en fonction du prix de revient des aliments, mais aussi en fonction des coûts nécessités par l'administration et la gestion des services.

En résumé, le constat général que nous pouvons faire concernant les services alimentaires au niveau secondaire se ramène à trois points principaux:

- les services alimentaires existent dans la plupart des écoles de niveau secondaire;
- aucune politique n'encadre les services alimentaires dispensés dans les écoles;
- le financement des services alimentaires demeure l'entière responsabilité des commissions scolaires.

2.3 La politique alimentaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), organisme responsable du financement des commissions scolaires de l'île de Montréal, a mis au point en 1974 une politique alimentaire (2) dans le but d'améliorer les connaissances des élèves en matière de nutrition et de modifier leurs comportements alimentaires. La politique alimentaire du CSIM s'articule autour de deux volets principaux: les services alimentaires existants dans les écoles et les programmes éducatifs en classe.

(1) Ministère de l'Éducation du Québec, Comité d'étude nommé par le Conseil de direction de l'enseignement élémentaire et secondaire, *Services alimentaires au secondaire*, Rapport final, Québec, novembre 1975, p. 3.

(2) Conseil scolaire de l'île de Montréal, *Politique alimentaire*, Montréal, juin 1974.

Concernant les services alimentaires, la politique du CSIM respecte le mode habituel d'autofinancement de ces services, mais réduit les coûts, ordinairement imputés à l'élève, par un programme de subventions s'appliquant à certains aliments. Ces subventions sont conditionnelles à l'acceptation et l'application par les commissions scolaires de règles et de critères édictés par le CSIM, dont l'adoption par les commissions scolaires d'une politique conforme aux objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition. Un programme semblable avait été initié déjà à la Commission des écoles catholiques de Montréal lequel servit de modèle, d'ailleurs, à l'élaboration de la politique du CSIM.

Concernant l'éducation à la nutrition, celle-ci ne constitue pas une matière comme telle au programme de l'enseignement régulier. La politique alimentaire adoptée par chaque commission scolaire doit prévoir des programmes d'éducation destinés aux élèves et intégrés aux activités d'apprentissage.

2.3.1 *Les modes d'intervention privilégiés par le CSIM*

La première année où fut implantée la politique alimentaire du CSIM, les actions ont d'abord porté sur les services alimentaires eux-mêmes: élimination des aliments à valeur nutritive nulle; subventions spécifiques attachées à la vente d'aliments jugés essentiels (lait nature, fruits, légumes, mets principaux), attention portée à l'agencement et la présentation des plats; rajustement des prix. Le programme était destiné à tous les niveaux (maternelle, primaire, secondaire) et à tous les établissements. Mais en réalité, le redressement des services alimentaires de type cafétérias a surtout concerné les écoles secondaires, étant donné que très peu d'écoles primaires dispensaient ce genre de services; au niveau primaire, la majorité des étudiants qui prennent leur repas du midi à l'école apportent le goûter ou la boîte à lunch de la maison. Tous les types de services alimentaires dispensés durant les heures normales d'activité ont été impliqués dans le processus du redressement des services alimentaires: cafétérias, comptoirs, cantines étudiantes, distributeurs automatiques. Certains rajustements ont été effectués au niveau du personnel des cafétérias afin d'assurer un service adéquat et conforme à la politique. Des efforts ont été faits au niveau de l'information à transmettre aux élèves, aux éducateurs, aux parents et aux directions des écoles.

La seconde année, on a conservé l'aide au financement des services alimentaires en ajoutant des subventions au niveau de l'embauche de personnels spécialisés en matière de nutrition et ce, au prorata du nombre d'élèves. Ces personnes devenaient responsales de l'application, du contrôle et de l'évaluation du programme. Le matériel didactique utilisé fut financé par la Fédération des producteurs de lait du Québec. La troisième année, une aide additionnelle s'ajouta afin de permettre le développement d'instruments pédagogiques adaptés aux besoins respectifs des commissions scolaires.

La clientèle scolaire touchée au niveau des programmes éducatifs fut d'abord celle du premier cycle du primaire, c'est-à-dire les étudiants de la maternelle à la troisième année ainsi que ceux des écoles désignées en milieux défavorisés. L'approche développée fut la multiplication des agents d'intervention en sensibilisant particulièrement le personnel enseignant et les infirmières qui sont en relation étroite avec les étudiants. Par la suite, le programme fut étendu au niveau du deuxième cycle du primaire et des actions éducatives étaient envisagées pour les étudiants du niveau secondaire.

En 1976, un programme de sensibilisation des maîtres en matière de nutrition et d'alimentation fut mis de l'avant par le CSIM. Ce programme fut étendu à l'ensemble des écoles de Montréal dont les commissions scolaires sont sous la juridiction du CSIM; il fut introduit au niveau des enseignants du premier cycle du primaire. Suite à cette expérience, la plupart des enseignants concernés par ce programme en firent profiter les élèves de chacune des commissions scolaires, selon

diverses méthodes proposées par les diététistes, cette action s'est accentuée avec l'apport du personnel infirmier et des parents.

2.3.2 *Évaluation du programme par le CSIM*

Compte tenu des objectifs de la politique alimentaire du CSIM à l'effet d'améliorer les connaissances des élèves en matière de nutrition et de modifier leurs habitudes et comportements alimentaires, les résultats des actions entreprises ne peuvent se manifester et se mesurer qu'à long terme, en effet, les habitudes alimentaires s'acquièrent lentement et ne changent que graduellement et souvent difficilement. Toutefois, certains effets du programme du CSIM ont commencé à se manifester et se vérifient, notamment par les faits suivants:

- amélioration du contenu des boîtes à lunch et des collations apportées de la maison;
- choix plus appropriés des aliments par les élèves qui utilisent les services alimentaires offerts dans les écoles;
- intérêt manifesté par les élèves au niveau des activités éducatives en matière d'alimentation et de nutrition;
- collaboration manifeste des enseignants, des infirmières, des parents et des directions d'école.

En général, on a constaté une nette différence entre les enfants qui ont bénéficié des programmes dans le cadre de la politique alimentaire et ceux qui n'en ont pas bénéficié. Cette différence est manifeste surtout au niveau de la perception qu'ont les enfants de l'alimentation et du choix qu'ils font des aliments à consommer. Selon les responsables du programme, les résultats obtenus démontrent la réelle existence de besoins éducatifs en matière de nutrition et de saine alimentation.

Aussi, on souligne l'importance de l'implication des enseignants et des parents à l'ensemble du processus d'éducation et d'apprentissage à une saine alimentation. Par ailleurs, en ce qui concerne les parents, leur participation est difficile à obtenir et les moyens de faciliter leur participation constitueront pour les années qui viennent un des objectifs du programme.

Le financement de l'application de cette politique alimentaire a nécessité depuis son implantation en 1974 un investissement de l'ordre de 15 000 000 $. Pour l'année 1980-1981, le budget était de 2 700 000 $ dont le quart est affecté aux postes pour le personnel spécialisé en nutrition et 30 000$ au matériel éducatif, le reste allant aux subventions pour certains aliments servis aux élèves dans les cafétérias.

Malgré une diminution dans le nombre d'inscriptions des élèves, on remarque une augmentation de la consommation des services alimentaires. Le responsable de la politique alimentaire du CSIM affirme que ce programme est maintenant irréversible et qu'il est impérieux qu'une telle initiative soit envisagée pour l'ensemble du réseau scolaire québécois avec la collaboration des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation, notamment.

3.0 Points saillants de quelques études sur la question de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire

L'entière responsabilité laissée aux commissions scolaires en ce qui concerne l'organisation et l'administration des services alimentaires est remarquable. D'ailleurs, plusieurs commissions scolaires ainsi que les fédérations de ces dernières ont à plusieurs reprises fait des demandes et recommandations au ministère de l'Éducation relativement aux services alimentaires en milieu scolaire; demandes et recommandations portant sur le financement des services.

Nous avons fait l'analyse d'un certain nombre d'études existantes sur la question des services alimentaires en milieu scolaire et avons retenu les grandes lignes des plus importantes d'entre elles.

3.1 *Sur la question de la nutrition en milieux scolaires désignés en zones défavorisées*

En 1970, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) initiait l'Opération Renouveau qui consistait en un programme comportant diverses mesures destinées aux élèves des écoles désignées en milieux défavorisés. Parmi l'ensemble de ces mesures, en figurait une concernant la nutrition et l'alimentation qui visait à améliorer les connaissances et les comportements alimentaires des élèves du niveau primaire. Cette mesure concernait la distribution quotidienne d'un supplément alimentaire et nécessitait un budget de 70 000 $, en 1970 pour passer à 500 000 $, en 1975. Ce programme était subventionné par le ministère des Affaires sociales. Un programme similaire a été subventionné pendant deux ans à la Commission des écoles catholiques de Québec. Ces programmes n'ont pas été étendus ailleurs en province; le ministère des Affaires sociales les considérant comme des projets-pilotes.

En 1975-76, le CSIM, de sa propre initiative, décida d'allouer un budget de 215 000 $ aux commissions scolaires de son territoire, excluant la Commission des écoles catholiques de Montréal étant donné que cette dernière avait déjà un programme subventionné par le MAS. Ce budget était accordé aux écoles désignées en milieux défavorisés dans le but d'améliorer les connaissances et les comportements alimentaires des élèves. En 1976-77, le CSIM ajouta une subvention de 644 496 $ au budget initial, vu le désistement du MAS à l'endroit de la CECM.

En 1975, le MAS fit entreprendre une étude (1) en vue d'évaluer la mesure alimentaire incluse à l'Opération Renouveau de la CECM. Les buts de cette étude étaient les suivants:

- voir si le supplément alimentaire améliore la performance scolaire des étudiants;
- voir si le supplément alimentaire remplace le petit déjeuner;
- voir si l'élève bénéficiant de cette mesure prend, à d'autres moments, des aliments du type de ceux fournis par le supplément.

Afin de rendre les résultats de l'étude plus concluants, l'échantillonnage fut composé de participants et de non-participants au programme. Les résultats de l'étude témoignent de faits intéressants, entre autres:

- dans tous les milieux, favorisés ou défavorisés, des élèves ne déjeunent pas;
- les habitudes alimentaires des élèves sont relativement équivalentes dans tous les milieux. Cependant, on observe que les participants au programme du supplément alimentaire consomment davantage de fromage et de beurre d'arachides; les légumes sont pris en quantité insuffisante dans tous les groupes; la consommation de lait et de fruits est insuffisante en milieux défavorisés.

L'étude n'a pas démontré de façon certaine si la mesure alimentaire avait amélioré la performance scolaire des étudiants et si elle avait contribué au changement de certains de leurs comportements. Cependant, les directions d'écoles sont unanimes à considérer que cette mesure a contribué à améliorer le rendement des étudiants et que l'atteinte des objectifs visés ne peut se faire sur une courte période.

(1) SORECOM Inc., *La nutrition en milieu scolaire*, faits saillants et conclusions, Montréal, octobre 1975, 53 p.

Sur l'aspect éducatif de la mesure alimentaire, des conditions préalables sont à la base de toute l'action éducative: formation d'agents multiplicateurs, disponibilité de personnes-ressources et de budgets, sensibilisation des parents.

Une action éducative a été amorcée au niveau secondaire. Cette action repose sur une base expérimentale et est développée dans le cadre de projets-pilotes ou de projets spéciaux (information-nutrition à la cafétéria, dégustations éducatives, campagnes sur le déjeuner).

Il s'avère que l'expérience de la Commission des écoles catholiques de Montréal relative à des mesures alimentaires en milieux scolaires désignés en zones défavorisées soit la seule qui soit connue au Québec.

L'opération Renouveau initiée en 1970 par la CECM est toujours en vigueur et la mesure relative à la nutrition constitue une priorité du programme. Des objectifs sont fixés sur une période de court et long termes et un des objectifs de long terme concerne l'amélioration des habitudes alimentaires; l'atteinte d'un tel objectif nécessite d'assurer une continuité à l'action entreprise. Un rapport est produit annuellement qui fait état des résultats de l'application de la mesure alimentaire et des recommandations pour l'année à venir.

Plusieurs interventions furent faites par les commissions scolaires auprès du MAS dans le but que ce dernier intervienne sur la question de la nutrition en milieux scolaires désignés en zones défavorisées. Des rapports furent préparés, mais aucune suite ne fut donnée à ce dossier.

3.2 Sur la question des services alimentaires au secondaire

À la suite de la remise en question par les commissions scolaires et leurs fédérations du principe de l'autofinancement des services alimentaires en milieu scolaire, le gouvernement du Québec créait en 1975 un comité chargé d'étudier cette question et de proposer une politique. Ce comité s'est penché, entre autres, sur la gestion, la qualité et le coût des services alimentaires; aussi, il a formulé les principes et objectifs d'une politique des services alimentaires en milieu scolaire au niveau du secondaire ainsi que des recommandations (1).

Considérant la politique d'accessibilité à l'éducation, qui oblige la majorité des étudiants à se déplacer sur une distance les empêchant de prendre le repas du midi à la maison, le comité était d'avis que le ministère de l'Éducation a une responsabilité certaine concernant les services alimentaires dispensés à l'école. Selon le comité, la politique d'accessibilité à l'éducation devrait obliger le ministère de l'Éducation, d'une part, à fournir aux élèves une éducation à une saine alimentation par des programmes d'information et de formation et, d'autre part, à offrir des services alimentaires conformes aux standards de nutrition.

Les objectifs formulés par le comité concernant l'établissement d'une politique alimentaire en milieu scolaire relativement aux services alimentaires sont les suivants:

- faire assumer par le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et l'école un rôle pédagogique plus actif concernant la nutrition;
- offrir dans les écoles des services alimentaires conformes aux critères d'une saine alimentation;
- décourager la consommation d'aliments à valeur nutritive nulle;
- répartir les coûts entre les partenaires.

Les recommandations du comité concernent trois niveaux: éducatif, financier et administratif.

(1) Ministère de l'Éducation du Québec, Comité d'étude nommé par le Conseil de direction de l'enseignement élémentaire et secondaire, *op. cit.*, 22 p.

Sur le plan *éducatif*, on recommande que:
- le ministère des Affaires sociales conçoive à l'intention des enfants et adolescents un programme d'information visant l'acquisition de saines habitudes alimentaires;
- le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation en collaboration avec les producteurs fassent la promotion en milieu scolaire de certains aliments de bonne valeur nutritive;
- le ministère de l'Éducation mette à la disposition des commissions scolaires un personnel d'encadrement pour l'animation des élèves le midi;
- le ministère de l'Éducation fasse une place importante dans ses programmes à la formation des élèves en matière d'alimentation et de nutrition.

Sur le plan financier, on recommande de répartir les coûts d'opération des services entre les partenaires impliqués, c'est-à-dire le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les parents.

Sur le plan *administratif*, on recommande que le ministère de l'Éducation:
- rédige un guide de gestion des services alimentaires;
- étudie la question des services alimentaires au niveau élémentaire;
- instaure des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'impact de la politique alimentaire.

Malgré les attentes des commissions scolaires et leurs demandes répétées quant à la participation du ministère de l'Éducation au financement des services alimentaires, entre autres, les recommandations découlant du rapport de ce comité d'étude n'ont pas donné lieu à une politique des services alimentaires en milieu scolaire au niveau secondaire.

3.3 Sur la question des services alimentaires au collégial

Malgré que le présent document concerne la question de l'alimentation en milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire, il est opportun d'ouvrir un volet sur la question des services alimentaires au collégial étant donné la publication récente par le MEQ d'un guide sur la question (1) et aussi les initiatives de certains collèges en la matière.

Au cours de l'année 1979, le ministère de l'Éducation a entrepris certaines analyses concernant les services alimentaires au collégial. Ces analyses, effectuées par la Direction générale de l'enseignement collégial en collaboration avec les collèges, ont révélé des difficultés tant au plan de la conception du rôle des collèges concernant les services alimentaires qu'au plan de la gestion de ces services.

À la lumière des analyses, on a dénoté des conceptions différentes sur le rôle des collèges concernant les services alimentaires et les règles de financement. Sur le plan de la gestion des services alimentaires, on a dénoté des structures administratives différentes, des modes de gestion différents, une grande diversité dans l'agencement des ressources humaines et matérielles ainsi qu'une grande diversité dans les prix pour des contenus équivalents.

Suite à ces constatations, la Direction de l'enseignement collégial recommandait au ministère de l'Éducation, l'établissement d'une politique qui précise le rôle des collèges, les principes de financement et les standards de qualité concernant les services alimentaires au niveau collégial. À cette recommandation, s'ajoutait celle de mettre au point un guide de gestion qui définisse les conditions de réalisation de la politique des servi-

(1) Ministère de l'Éducation du Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, *Les services alimentaires au collégial*, 1980, 169 p.

ces alimentaires au niveau collégial ainsi que la mise sur pied d'un programme de perfectionnement à l'endroit des gestionnaires des services.

Concernant sa responsabilité en matière d'alimentation au niveau collégial, le MEQ estime que, compte tenu des différentes mesures visant l'accessibilité de la population aux études collégiales, l'étudiant demeure responsable de ses choix dont celui relatif à son alimentation. Ainsi, le MEQ considère que l'étudiant doit assumer les coûts reliés à l'alimentation. Concernant le rôle des collèges au niveau des services alimentaires, le MEQ estime que ce rôle doit en être un de suppléance des besoins alimentaires des étudiants, compte tenu des nombreuses contraintes qui obligent ces derniers à s'alimenter sur place (horaires, conditions de transport, etc.). Concernant le financement des services alimentaires, le MEQ considère qu'il contribue déjà à ce financement par les ressources importantes investies au niveau des équipements mobiliers et immobiliers et par les services de prêts et bourses qui procurent aux étudiants, selon le MEQ, les ressources financières pour combler leurs besoins essentiels. Concernant la qualité de l'alimentation, le MEQ estime que les mesures de qualité et de quantité définies par le MAS au niveau de l'alimentation des 16 à 20 ans constituent un seuil minimum applicable à l'ensemble des collèges.

Ces positions ont été entérinées par le comité directeur du secteur post-secondaire et ne remettent pas en cause la règle de l'autofinancement des cafétérias. Au cours de l'automne 1979, une consultation a été entreprise par le MEQ auprès de la Fédération des collèges au sujet des services alimentaires au niveau collégial. Suite à cette consultation, le MEQ a rendu publique sa position relativement aux services alimentaires au niveau collégial par la parution, au deuxième trimestre 1980, d'un guide des services alimentaires des collèges.

Ces dernières années, certains collèges ont adopté des modèles de gestion de services alimentaires qui permettent d'introduire dans la cuisine institutionnelle la double préoccupation d'une saine alimentation et d'une bonne administration. On peut souligner, à ce titre, l'expérience du CEGEP Maisonneuve où les services alimentaires ont été confiés à une société de gestion des services alimentaires qui se préoccupe autant de la qualité nutritionnelle que de l'efficacité de la gestion de la cafétéria.

4.0 Les intervenants sur la question de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire

La plupart des interventions signalées en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire ont été initiées et assumées par des organismes qui ne sont pas en relation directe avec le ministère de l'Éducation. En effet, la plupart des interventions réalisées à ce jour ont été assumées par d'autres ministères comme ceux des Affaires sociales et de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation ainsi que par certaines commissions scolaires et certains organismes comme celui de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

4.1 Le ministère de l'Éducation (MEQ)

L'action du MEQ concernant les services alimentaires en milieu scolaire peut se résumer à deux interventions principales: d'une part, le MEQ fournit l'équipement requis à l'installation de base des cuisines pour les cafétérias des écoles; d'autre part, dans le cadre du programme lait-école du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, le MEQ fournit l'équipement requis à l'entreposage et la conservation du lait.

Au niveau de la formation des élèves, aucun programme formel n'a permis, jusqu'à ce jour, de rendre obligatoire pour tous les étudiants l'enseignement de la nutrition. Deux programmes touchant à ce sujet sont actuel-

lement envisagés par le MEQ. Le premier est celui de l'Économie familiale et s'adresse aux étudiants de niveau secondaire, garçons et filles. Ce programme doit devenir obligatoire dès 1981 et sera intégré à la grille-horaire à raison de trois heures par semaine. Si la place réservée à l'enseignement de la nutrition est respectée, ce thème sera traité et vu par les étudiants à raison de trois heures par mois. Ce programme aborde plus particulièrement les aspects d'ordre cognitif. Le deuxième programme envisagé par le MEQ est celui de la Formation personnelle et sociale. Ce programme s'adressera aux élèves des niveaux primaire et secondaire. Depuis septembre 1979, ce programme a été mis à l'essai dans quelques écoles seulement. Le programme comporte cinq volets (1) dont un relatif à la santé et à l'intérieur duquel sont prévues de l'information et de la formation en matière de nutrition et d'alimentation. L'ensemble du programme est conçu de façon à s'échelonner du premier cycle du primaire au dernier cycle du secondaire.

Dans le cadre de la mise à l'essai du programme de formation personnelle et sociale, le ministère a élaboré des sujets qui pourront être traités à l'intérieur de chacun des volets: c'est le professeur en collaboration, si désirée, avec des personnes-rsssources (l'infirmière, à titre d'exemple) qui détermine, à partir des besoins et intérêts du milieu, la priorité dans le choix des volets et sujets à traiter. Au niveau primaire, ce programme peut être intégré à l'ensemble des matières d'enseignement du programme régulier. Au niveau secondaire, si le contexte scolaire permet difficilement l'intégration du programme à celui de l'enseignement régulier, il pourra être donné à raison d'une heure par semaine.

Concernant la formation des professeurs qui donnent le programme dans le cadre de sa mise à l'essai, ces derniers ont reçu la formation nécessaire pour la diffusion du programme. Par la suite, compte tenu des résultats de sa mise à l'essai, le MEQ décidera des mécanismes à mettre en place relativement à la formation requise pour ceux qui auront à diffuser éventuellement le programme. Quant au caractère obligatoire de la diffusion éventuelle du programme aux élèves des niveaux primaire et secondaire, la décision du ministère tiendra compte des résultats de sa mise à l'essai et des consultations qui seront effectuées.

4.2 Le ministère des Affaires sociales (MAS)

Dans le cadre de l'implantation de sa politique en matière de nutrition, le MAS a retenu comme un des groupes-cibles la population d'âge scolaire. Le MAS considère cette clientèle comme étant prioritaire et signale qu'il faut profiter de certaines circonstances liées à la conjoncture pour instaurer un programme de saine alimentation en milieu scolaire dont le rendement sera d'autant plus grand qu'il comprendra l'information sur l'équilibre alimentaire et la motivation (2) vers l'exercice physique.

En 1974, le MAS publiait un guide nutritionnel pour le service alimentaire en milieu scolaire (3). Mais, l'action du MAS au niveau de l'alimentation et de la nutrition en milieu scolaire se fait sentir surtout par les interventions des établissements de son réseau: les départements de santé communautaire (DSC) et les centres locaux de services communautaires (CLSC). L'action des DSC et CLSC en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire demeure limitée, compte tenu de certains facteurs: le nombre limité de personnel spécialisé en matière de nutrition, les types de besoins établis, l'absence de coordination entre ces organismes; de plus, leur

(1) Santé, civisme, famille, sexualité, économie.

(2) Ministère des Affaires sociales du Québec, *Nutrition en milieu scolaire*, février 1974.

(3) *Ibidem*, P. 50.

action s'appuie sur la collaboration volontaire des commissions scolaires et des enseignants. On compte au Québec actuellement 32 DSC, à chacun desquels est rattaché un personnel spécialisé en nutrition. Au niveau des CLSC, qui sont au nombre de 81 et qui rejoignent environ 40% de la population du Québec, leur action est déterminée par les besoins établis par les conseils d'administration de ces derniers; ainsi, les priorités relatives à la nutrition et l'embauche de personnel spécialisé dans le domaine dépendent des besoins qui sont définis par les CLSC. Les DSC ET CLSC sont en relation directe avec les commissions scolaires et les écoles du territoire desservies par eux. Ils collaborent à la promotion de l'application du programme Éducation-Nutrition de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Certains initient des programmes pratiques d'éducation en matière de nutrition et d'alimentation adaptés aux besoins du milieu.

Dans le cadre de sa campagne de contre-publicité inaugurée au printemps 1978 et sous le titre «Au Québec, faut se tenir en santé», le MAS incitait les Québécois à adopter de nouveaux comportements alimentaires. Une deuxième phase de cette campagne, répartie sur l'ensemble de l'année 1979, s'adressait, entre autres, aux étudiants dans le but d'améliorer leurs connaissances, notamment en matière de nutrition (1).

À un autre niveau qui ne concerne pas le milieu scolaire comme tel, le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec le Département des techniques diététiques du Collège de Limoilou, a conçu une série de trois documents sur la question de la nutrition et de l'alimentation pour les garderies qui a été publiée en novembre 1978 (2). Cette série comporte trois volets: un premier volet relatif aux principes d'organisation et d'éducation nécessaires au personnel pour aider l'enfant à bien manger; un second relatif aux moyens techniques pour faciliter l'organisation d'un service alimentaire; un troisième concernant un recueil de menus et recettes appropriés spécifiquement aux enfants.

4.3 Le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPA)

En 1977, le MAPA mettait sur pied un programme de distribution gratuite et quotidienne de lait dans certaines écoles primaires du Québec. Ce programme visait à solutionner une partie du problème de malnutrition identifié chez la population étudiante; à éduquer les étudiants à de saines habitudes alimentaires; à sensibiliser les parents à l'importance d'une saine alimentation; enfin, à accentuer la consommation du lait.

La première année de son application, ce programme était destiné aux élèves de niveau primaire des écoles désignées en milieux défavorisés et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec; la seconde année, il rejoignait environ 50% de la population scolaire au niveau primaire; pour l'année scolaire 1979—80, le programme atteignait la totalité de la population étudiante du niveau primaire, c'est-à-dire environ 550 000 écoliers pour un coût total de 9 000 000 $.

En général, il semble que le programme lait-école réponde à des besoins et que son application soit satisfaisante dans l'ensemble (3). Depuis l'entrée en vigueur de ce pro-

(1) Carrefour des Affaires sociales, vol. 1, no 3, juin 1979, p. 4.

(2) Ministère des Affaires sociales du Québec, novembre 1976.
Cahier I - Manger avec les enfants, 29 p.
Cahier II - Organiser un service alimentaire, 50 p.
Cahier III - Cuisiner pour les enfants, 115 p.

(3) Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec, *Programme de distribution gratuite de lait dans les écoles primaires du Québec: Évaluation de la première phase d'implantation*.

gramme, le ministère a reçu des demandes de certaines régions et commissions scolaires à l'effet d'instituer des programmes analogues pour d'autres catégories d'aliments (pommes, fromage).

4.4 Les commissions scolaires

Peu de commissions scolaires ont élaboré ou initié une politique en matière de nutrition et d'alimentation dans leurs écoles, soit au niveau des services, soit au niveau de la formation à donner aux étudiants. Cependant, plusieurs d'entre elles ont initié des programmes de nutrition ou adopté des éléments de politique alimentaire. L'exemple le plus probant est celui du Conseil scolaire de l'île de Montréal dont nous avons traité précédemment.

Les commissions scolaires qui dispensent les services alimentaires dans leurs écoles doivent assumer les coûts reliés au financement et à l'administration des services. Cette règle les oblige bien souvent à maximiser la rentabilité des services aux dépens de leur qualité. Au niveau de l'administration des services, c'est la commission scolaire qui décide d'en confier ou non la gestion à des concessionnaires, qui permet ou interdit la vente d'aliments à valeur nutritive nulle, qui engage le personnel requis, etc.

Concernant l'éducation et la formation des étudiants, il n'existe pas actuellement de programmes scolaires en matière de nutrition et d'alimentation. Les commissions scolaires intéressées à développer de tels programmes ne peuvent compter en général que sur la collaboration des enseignants et des départements de santé communautaire et toute action ou initiative entreprise dans ce domaine dépend des volontés individuelles des organismes et personnes impliqués.

Les initiatives des commissions scolaires en matière de nutrition et d'alimentation sont tout au plus appuyées «moralement» par le MEQ et les pratiques actuelles dans ce domaine ne sont liées à aucune politique globale.

4.5 La Fédération des producteurs de lait du Québec

La Fédération des producteurs de lait du Québec intervient dans la question de l'alimentation et de la nutrition en milieu scolaire et son intervention n'est pas la moindre. Depuis quelques années, cet organisme met à la disposition des commissions scolaires un programme éducatif en la matière et le matériel pédagogique de base requis et ce, pour le niveau primaire. À l'origine, ce programme et le matériel pédagogique correspondant ont été conçus par «l'Ontario Milk Marketing Board» qui s'était inspiré des principes de base et des thèmes élaborés initialement par le Dairy Council of California. Le matériel présentement en usage et fourni par la Fédération des producteurs de lait du Québec a été conçu et préparé par des spécialistes en nutrition.

Le concept de la saine alimentation sur lequel est articulé l'ensemble du programme est relié à deux principes de base reconnus: un régime alimentaire quotidien équilibré doit inclure des aliments des quatre groupes, les aliments des quatre groupes fournissent les éléments essentiels à la croissance des individus et au maintien d'une bonne santé.

Le programme Éducation-Nutrition de la Fédération des producteurs de lait du Québec est conçu en plusieurs volets. Ces derniers permettent à l'élève de faire son apprentissage de l'identification et de la classification des aliments, de connaître les standards de nutrition et de comprendre l'importance d'une saine alimentation comme facteur essentiel à la croissance et à la santé des individus.

Le programme et le matériel pédagogique de la Fédération des producteurs de lait du Québec sont mis à la disposition de toutes les commissions scolaires et des parties du programme sont destinées spécifiquement à l'enseignant. L'application du programme dépend essentiellement de la bonne volonté des enseignants, car il n'existe pas encore de programme-cadre qui rende obligatoire cet enseignement. Ce dernier deviendra obligatoire lors de l'implantation du programme de formation personnelle et sociale.

PARTIE II: Conclusions et recommandations du CASF

1.0 Les conclusions

1.1 *Les raisons d'être d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire*

Plusieurs raisons peuvent militer en faveur de l'établissement d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire. Les habitudes et comportements alimentaires des Québécois et, plus particulièrement, ceux des enfants et adolescents, les incidences de l'alimentation sur la santé, l'implantation de la politique du MAS en matière de nutrition. Voilà autant de raisons pouvant justifier l'opportunité, voire même la nécessité de l'établissement d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire.

Les habitudes alimentaires s'acquièrent et s'installent dès le plus jeune âge. À cet égard, l'école apparaît comme un lieu privilégié pour jouer un rôle de premier plan en matière d'éducation en nutrition et ainsi faire de la nutrition un bon complément à la formation des étudiants.

> *«La clientèle des enfants et adolescents d'âge scolaire a toujours été considérée comme prioritaire au sein des programmes de nutrition dans différents pays. Non seulement est-elle facile à rejoindre, mais l'école est de plus en plus considérée comme un milieu éducatif total»*(1).

L'école ne peut être considérée comme le lieu unique de formation des enfants en matière de nutrition et d'alimentation; mais elle demeure un lieu d'intervention privilégié pouvant compléter et influencer l'éducation reçue dans la famille.

Certains éléments de la conjoncture actuelle sont favorables à l'établissement d'une politique en matière de nutrition en milieu scolaire. Parmi ceux-là, la politique du ministère des Affaires sociales, rendue publique depuis plus de trois ans, suppose l'intervention d'autres partenaires pour atteindre les objectifs visés. L'intervention du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, par le programme de distribution quotidienne et gratuite de lait dans les écoles de niveau primaire, suscite un intérêt certain quant au bien-être et à la santé des écoliers.

Les efforts et les initiatives marqués ces dernières années quant à la promotion du sport et des activités physiques dans les écoles et ailleurs sont aussi des éléments qui justifient la juxtaposition d'activités éducatives en matière de nutrition et qui seraient un complément d'appoint au développement physique des écoliers.

L'expérience concluante du Conseil scolaire de l'île de Montréal relativement à l'implantation de la politique alimentaire élaborée par cet organisme est un élément de force qui milite en faveur de l'établissement d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire. Certaines commissions scolaires déjà intéressées et impliquées dans le dossier de l'alimentation et de la nutrition n'attendent qu'un appui pour mettre de l'avant des programmes de formation en nutrition et en alimentation et adapter les services alimentaires offerts dans leurs écoles aux critères d'une saine alimentation et aux objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition.

(1) Ministère des Affaires sociales du Québec, op. cit., p. 49.

1.2 Les voies d'intervention

En reconnaissant l'importance de l'éducation en matière de nutrition et d'alimentation, notamment chez les enfants et adolescents et, en corollaire, la nécessité d'une politique dans le domaine en milieu scolaire, il convient dès lors de circonscrire quelques voies d'intervention en esquissant auparavant certains préalables à l'élaboration et à l'implantation d'une telle politique.

1.2.1 *Quelques préalables*

Sans étayer de façon exhaustive l'ensemble des préalables requis à l'élaboration d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire, certains éléments ressortent, toutefois, à l'analyse.

Ainsi, dans le cadre de l'établissement d'une telle politique, les programmes instaurés doivent viser spécifiquement un but éducatif. L'efficacité de ces programmes exige l'action concertée des intervenants responsables des domaines de la santé, de l'éducation et de l'agro-alimentaire. L'intégration de ces programmes aux activités régulières de l'école est essentielle pour atteindre les buts visés; ainsi, les services alimentaires offerts dans les écoles doivent s'aligner, d'une part, sur les critères de saine alimentation et sur les objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition, mais, d'autre part, illustrer et compléter la formation que reçoit l'étudiant au niveau académique. La présence de spécialistes en nutrition au niveau des commissions scolaires est essentielle: d'une part, au niveau de l'élaboration et de l'application des programmes de formation et, d'autre part, au niveau de la gestion des services alimentaires. Ce qui implique la nécessité de l'intervention de spécialistes en nutrition qualifiés dans le domaine de l'administration.

La responsabilité de l'application et de l'évaluation de la politique et des programmes revient sans doute au principal intervenant impliqué dans le domaine, le ministère de l'Éducation, ainsi qu'aux commissions scolaires qui sont les instances locales responsables de l'application des politiques en matière d'éducation. Toutefois, cette responsabilité implique une concertation et une collaboration avec d'autres intervenants déjà impliqués dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation en milieu scolaire.

Malgré les interventions actuelles de divers intervenants, comme celles du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, des départements de santé communautaire, de la Fédération des producteurs de lait du Québec, des commissions scolaires, une véritable politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire pourra difficilement s'instaurer sans l'implication directe du ministère de l'Éducation.

1.2.2 *Quelques voies d'intervention*

L'implantation d'une telle politique n'exige pas nécessairement des investissements importants et de nouvelles resssources. Certaines mesures pourraient être mises en place sans nécessiter de ressources financières additionnelles. À titre d'exemple, l'établissement de normes et critères relatifs à la qualité des mets servis en cafétérias. Une telle mesure implique, cependant, l'intervention directe du ministère de l'Éducation, de façon à soutenir les commissions scolaires dans l'administration de ces services.

De telles voies d'intervention sont nombreuses et les intervenants déjà impliqués en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire sont sûrement avides de suggestions et de recommandations. Cependant, il y a lieu de souligner l'importance de certaines d'entre elles.

Avant toute chose, il est impérieux que le ministère de l'Éducation reconnaisse sa responsabilité propre en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire, autant au niveau des services qu'au niveau de la formation des étudiants. Parallèlement à la reconnaissance de sa responsabilité dans ce domaine, il revient à ce ministère de circonscrire les objectifs d'une éducation en matière de

nutrition et d'alimentation, d'assurer leur intégration aux programmes d'enseignement et de voir à l'élaboration des instruments pédagogiques requis. Le ministère devra aussi assurer la formation des enseignants en matière de nutrition et d'alimentation et fournir aux commissions scolaires l'encadrement et l'assistance nécessaires.

Il est aussi primordial que soit créé un lieu de concertation qui réunisse les différents intervenants impliqués. En effet, l'établissement d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire et l'intervention du ministère de l'Éducation doivent tenir compte des actions déjà menées par d'autres intervenants. La participation des étudiants et des parents est aussi requise si l'on veut parvenir à provoquer les changements durables appropriés à l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires. À cet égard, des mécanismes de participation qui permettent l'implication des principaux concernés doivent être envisagés.

2.0 Les recommandations

2.1 L'établissement d'une politique

L'amélioration de la santé des Québécois par l'acquisition et la pratique de saines habitudes alimentaires est un objectif que le ministère des Affaires sociales poursuit depuis trois ans. Dans la politique québécoise en matière de nutrition, politique officielle du gouvernement dans le domaine, les objectifs et moyens d'action préconisés doivent s'articuler à l'intérieur de programmes qui s'adresseront à des groupes-cibles dont celui des enfants et des adolescents d'âge scolaire. Aussi, l'école constitue-t-elle un lieu propice pour influencer les connaissances et habitudes alimentaires des jeunes et valoriser l'importance de la promotion de la santé par une bonne alimentation.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE :

1. **Que, dans le cadre de son programme d'implantation de la politique de nutrition, le ministère des Affaires sociales prenne l'initiative de susciter l'élaboration d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire.**

La nutrition et l'alimentation en milieu scolaire concernent à la fois plusieurs intervenants gouvernementaux. Ainsi, les ministères de l'Éducation, des Affaires sociales, de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation ont un rôle respectif à jouer dans ce domaine. Au ministère de l'Éducation, il appartient de circonscrire les objectifs d'une éducation en matière de nutrition et d'alimentation et d'assurer leur intégration au système scolaire tant au niveau des services alimentaires que des contenus pédagogiques. Au ministère des Affaires sociales, il appartient de fournir les supports nécessaires à l'élaboration de normes ou critères relatifs à une saine alimentation. Au ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, il appartient de jouer un rôle en matière de distribution et d'achat des produits alimentaires, de contrôle des approvisionnements et d'utilisation des surplus alimentaires. Compte tenu de l'implication de chacun de ces ministères en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire et de l'importance de leur rôle respectif, la création d'un lieu de concertation entre ces trois organismes constitue une condition préalable à la réalisation d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE :

2. **Que l'élaboration d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire soit faite de concert avec les principaux ministères concernés, c'est-à-dire les ministères des Affaires sociales, de l'Éducation, de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation.**

Le rôle des parents est déterminant dans l'éducation des enfants et l'école influencera difficilement les comportements alimentaires de ces derniers sans l'implication et la collaboration des parents. Dans le cas des ado-

lescents, ils font souvent eux-mêmes leurs choix alimentaires; il est donc important d'obtenir leur participation dans la poursuite d'objectifs visant le changement ou l'amélioration de leurs habitudes alimentaires. Aussi, la participation des parents et des étudiants à l'élaboration d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire revêt une importance certaine quant à la réussite de la réalisation d'une telle politique.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

3 **Que la participation de représentants de parents et d'étudiants soit assurée au niveau de l'élaboration d'une politique en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire.**

2.2 L'éducation à la nutrition

Ces dernières années, plusieurs expériences éducatives en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire ont été initiées par différents intervenants; ces expériences se sont avérées intéressantes et concluantes. Pour sa part, le ministère de l'Éducation est à élaborer actuellement deux programmes à l'intérieur desquels figure l'aspect de la nutrition: le programme d'Économie familiale s'adressant aux étudiants du niveau secondaire et le programme de Formation personnelle et sociale s'adressant aux étudiants des niveaux primaire et secondaire. Toutefois, en raison des nombreux volets qui seront touchés à l'intérieur de ces programmes (sexualité, civisme, économie, santé, famille), il n'existe pas d'assurance que l'éducation à la nutrition reçoive l'intérêt et la place qu'elle mérite au sein des programmes scolaires.

Compte tenu de l'importance de la nutrition dans la promotion de la santé et des facilités d'apprendre dès le jeune âge, l'acquisition des connaissances en matière de nutrition doit faire partie du processus d'apprentissage général en milieu scolaire. Par conséquent, il y a lieu de réserver à la nutrition une place et un temps bien définis à l'intérieur des deux programmes que le ministère de l'Éducation est à élaborer.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

4 **Que le ministère de l'Éducation réserve une place et un temps spécifiques à l'intérieur des programmes scolaires relativement à l'enseignement de la nutrition.**

5 **Que, dans le cadre de l'élaboration du programme d'économie familiale à l'intérieur duquel est prévu l'enseignement de la nutrition pour les étudiants du niveau secondaire, le ministère de l'Éducation s'assure de la concordance des contenus pédagogiques avec les objectifs de la politique québécoise de nutrition.**

6 **Que, dans le cadre du programme de formation personelle et sociale à l'intention des étudiants des niveaux primaire et secondaire, le ministère de l'Éducation accorde une place et un temps fixes à l'aspect de la nutrition tout en s'assurant de la concordance des contenus pédagogiques avec les objectifs de la politique québécoise de nutrition.**

2.3 La formation des enseignants

Le rôle des enseignants est capital dans la perspective de la diffusion de programmes éducatifs en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire. Aussi, compte tenu de la mise en place éventuelle de nouveaux programmes concernant la nutrition, faut-il prévoir que soit donnée aux enseignants une formation appropriée.

Dans ce contexte, le CASF RECOMMANDE:

7 **Qu'à l'intérieur des programmes de formation de base des enseignants, le ministère de l'Éducation inclue un programme en matière de nutrition conforme aux objectifs de la politique québécoise de nutrition.**

8. **Que le ministère de l'Éducation s'assure que la formation des enseignants en matière de nutrition soit assumée par des spécialistes en ce domaine.**

9. **Que le ministère de l'éducation fasse en sorte que les programmes de formation des enseignants en matière de nutrition s'adressent prioritairement aux enseignants déjà en fonction.**

2.4 L'information aux parents

L'importance du rôle des parents dans l'éducation alimentaire des enfants et leur implication quotidienne dans diverses activités pouvant faire partie du processus d'apprentissage à de saines habitudes alimentaires, ne sont plus à démontrer.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

10. **Que les commissions scolaires, en collaboration avec les comités d'écoles, fournissent aux parents des informations et suggestions relativement au contenu des boîtes à lunch et à la valeur nutritive des aliments.**

Compte tenu du grand nombre d'élèves qui ne retournent pas à la maison le midi, les dîners pris à l'école devraient être considérés dans une perspective éducative et ainsi constituer une application des théories reçues en classe. Aussi, les personnes qui ont à assurer la supervision de ces dîners, devraient avoir certaines connaissances en matière de nutrition; ainsi, seraient-elles en mesure de donner des conseils pratiques sur les aliments appropriés devant faire partie de la boîte à lunch.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

11. **Que les commissions scolaires, en collaboration avec les comités d'écoles, élaborent des mécanismes qui permettent le déroulement et la supervision des dîners pris à l'école dans une perspective éducative de saine alimentation.**

2.5 Les services alimentaires

L'école comme milieu d'éducation se doit d'inciter les étudiants à une saine alimentation et ainsi les influencer à l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires en leur offrant des aliments sains. Par ailleurs, ces objectifs sont souvent annihilés par le type d'aliments offerts en milieu scolaire.

Aussi, devrait être interdite dans les écoles la vente de tout aliment qui va à l'encontre des objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition, à savoir les aliments à forte teneur en sucre, en sel et en matières grasses ainsi que les aliments les plus dépourvus de valeur nutritive, aliments tels les boissons gazeuses, les friandises, les croustilles, les gommes.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

12. **Que le ministère de l'Éducation émette une directive aux commissions scolaires, à l'effet que ces dernières voient à ce que soient éliminés de tous les points de vente dans les écoles des niveaux primaire et secondaire les aliments à faible valeur nutritive et ceux qui vont à l'encontre des objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition.**

Les services alimentaires sont existants dans la plupart des écoles de niveau secondaire. Des mesures de soutien et d'assistance doivent être développées à l'adresse des commissions scolaires leur permettant d'offrir des aliments conformes aux critères d'une alimentation saine et aux objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition. L'élaboration d'un guide de gestion des services alimentaires à l'usage des commissions scolaires permettrait à ces dernières de mieux répondre aux objectifs de la politique poursuivie. Un tel guide pourrait comporter les informations relatives aux diverses formes de gestion, à l'organisation physique des cafétérias, à la planification de la production alimentaire, à la distribution alimentaire, aux ressources humaines requises, à l'hygiène et l'entretien des cafétérias.

Dans ce contexte, le CASF RECOMMANDE :

13. **Que le ministère de l'Éducation voie à l'élaboration d'un guide de gestion des services alimentaires au niveau secondaire à l'usage des commissions scolaires.**

14. **Que le ministère de l'Éducation voie à l'établissement de mécanismes de contrôle qui permettront de s'assurer que les services alimentaires en milieu scolaire soient conformes aux critères d'une alimentation saine et aux objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition.**

L'organisation et la gestion des services alimentaires en milieu scolaire nécessitent des ressources humaines spécialisées pour assumer les tâches relatives au recrutement et à la formation du personnel, à la planification de la production alimentaire, à la distribution alimentaire, à l'hygiène des services et à l'évaluation des services.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE :

15. **Que le ministère de l'Éducation, par le réseau de ses directions régionales, mette à la disposition des commissions scolaires les ressources et supports nécessaires à la gestion des services alimentaires en milieu scolaire.**

Un grand nombre d'enfants de niveau primaire dînent à l'école. Le recours aux services de cafétérias, de cantines, de distributeurs automatiques pour y compléter la boîte à lunch est difficilement accessible étant donné l'absence de services alimentaires dans la majorité des écoles de niveau primaire.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE :

16. **Que, dans la mesure où les besoins sont existants, les commissions scolaires assurent dans les écoles de niveau primaire des services alimentaires conformes aux critères d'une saine alimentation afin de permettre aux étudiants de compléter leur boîte à lunch.**

2.6 Le financement des services alimentaires

La règle d'autofinancement du ministère de l'Éducation relative aux services alimentaires en milieu scolaire impose des restrictions aux commissions scolaires et rend difficile l'application d'une politique de saine alimentation en milieu scolaire. Par ailleurs, la politique d'accessibilité à l'éducation du ministère de l'Éducation qui fait en sorte qu'un grand nombre d'élèves doivent dîner à l'école, oblige ce dernier à reconnaître sa responsabilité propre dans le domaine des services alimentaires en milieu scolaire.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE :

17. **Que le ministère de l'Éducation revise sa politique d'autofinancement à l'égard des services alimentaires en milieu scolaire, de façon à permettre aux commissions scolaires d'appliquer une politique alimentaire conforme aux critères d'une saine alimentation et aux objectifs de la politique québécoise en matière de nutrition.**

Le redressement des services alimentaires en milieu scolaire et l'implantation de ces services là où ils sont inexistants nécessitent des investissements nouveaux. Compte tenu de ce que les parents assument déjà les coûts des aliments consommés à l'école par leurs enfants, les coûts entraînés par le redressement des services alimentaires et une meilleure organisation de ceux-ci ne doivent pas être entièrement à leur charge.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE :

18. **Que le ministère de l'Éducation accepte de financer une partie des coûts nécessités par le redressement des services alimentaires, notamment ceux découlant de la gestion et de l'administration de ces services.**

La plupart des commissions scolaires offrent des services alimentaires au niveau secondaire. Les instances régionales qu'elles constituent font en sorte qu'elles peuvent intervenir directement à la base par un choix de moyens approprié aux besoins du milieu. Ainsi, certaines façons d'opérer les services alimentaires pourraient favoriser la consommation d'aliments sains. À titre d'exemple, la diminution du coût des aliments à valeur nutritive sûre (fruits, légumes, jus, etc.) pourrait constituer une forme d'incitation à la consommation de tels aliments.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

19. **Que les commissions scolaires adoptent une politique de vente relative aux aliments à valeur nutritive sûre à des prix incitant les étudiants à les consommer.**

À cet égard, une aide pourrait être accordée par le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation. Ce dernier a déjà manifesté son intérêt en matière d'alimentation en milieu scolaire par l'implantation du programme lait-école. Compte tenu de l'intérêt de former une jeune génération qui apprécie et consomme des produits québécois à valeur nutritive sûre, ce ministère devrait étendre sa collaboration en subventionnant d'autres aliments à valeur nutritive sûre.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

20. **Que le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation accorde des subventions aux commissions scolaires de façon à permettre la consommation d'aliments à valeur nutritive sûre.**

2.7 Les besoins d'information et de recherche

Il n'existe pas actuellement de système d'information qui fournisse des données sur les services alimentaires en milieu scolaire ainsi que sur les programmes ou expériences éducatives menées en matière de nutrition et d'alimentation en milieu scolaire. Compte tenu, d'une part, de l'existence de services alimentaires dans bon nombre d'écoles et, d'autre part, de la création de programmes éducatifs en matière de nutrition, il s'avère nécessaire d'avoir accès à l'ensemble de ces données dans le but d'évaluer les services alimentaires et de proposer, au besoin, des changements.

C'est pourquoi, le CASF RECOMMANDE:

21. **Que le ministère de l'Éducation mette en place un système permanent d'information sur les données relatives à l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire.**

Il a été démontré qu'il existe une relation entre certaines maladies et les habitudes alimentaires des gens. Aussi, les comportements alimentaires vont souvent à l'encontre des connaissances relatives aux critères d'une saine alimentation, particulièrement chez les jeunes. Compte tenu de l'incidence de l'âge sur l'acquisition des habitudes alimentaires, il est souhaitable que les approches éducatives en matière de nutrition et d'alimentation soient appropriées aux besoins et attentes des jeunes. De plus, de telles approches favoriseraient davantage l'amélioration de leurs connaissances et influenceraient leurs comportements alimentaires.

Dans ce contexte, le CASF RECOMMANDE:

22. **Que le ministre des Affaires sociales demande à son conseil de recherches sociales d'initier des recherches qui permettront de développer des approches éducatives appropriées aux besoins et attentes des jeunes en matière de nutrition et d'alimentation.**

Achevé d'imprimer à
Québec en octobre 1981, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Ministère des Communications
du Québec